

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

**Objet : Construction d'une caserne de gendarmerie sur la commune de PLATEAU D'HAUTEVILLE –
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX – Lot 4 étanchéité**

Séance du 27 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre à dix-huit heures et huit minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt et un novembre deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 20

BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole

Membres absents excusés avec pouvoir : 3

BEVOZ Sébastien pouvoir à Marie-Hélène PERILLAT

BORGEOT Joël pouvoir à Alexandre LALLEMENT

LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Philippe EMIN

Membres absents excusés avec pouvoir ne pouvant être engagé : 1

FORAY Gaëlle pouvoir à Corinne BOYER

Membres absents excusés, sans pouvoir : 5

BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, GUILLERMET Maria, ZANI Sonia

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 20 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés dont un ne pouvant être engagé, soit 23_votants

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande Publique,
Vu le rapport d'analyse des offres,

Au vu du rapport d'analyse des offres avant et après négociations, présenté par l'équipe de Maîtrise d'œuvre représentée par DELERS & ASSOCIES le mandataire, Monsieur le Maire rappelle que le lot 4 étanchéité avait été attribué à MBC ETANCHEITE pour un montant de 46 000 € HT par une délibération du 11 mars 2024.

Dans le cadre de l'exécution de son marché et malgré de nombreuses relances, cette société n'a jamais pris contact pour programmer son intervention et ne répond à aucune sollicitation de la Maîtrise d'œuvre ni de la Maîtrise d'ouvrage.

En application de l'article 50.3 du CCAG Travaux, une procédure de résiliation pour faute a donc été lancée à l'encontre de cette entreprise.

S'agissant de la reconsultation et au vu du montant estimé du marché, le dossier de consultation a été adressée de manière restreinte aux entreprises ci-après :

- SOPREMA
- DAZY
- MACON ETANCHEITE

L'analyse a été effectuée sur le critère du prix.
Sur la base de ces éléments,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'attribuer le marché comme suit :
 - Lot 04 : ETANCHEITE à l'entreprise SOPREMA pour un montant de 55 227,00 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de ce lot et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution.
- **DIT** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget 33 706 en dépenses d'investissement au compte 23 13.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la Commune le 04/12

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20241127-DE-2024-11-11-DE
Date de télétransmission : 02/12/2024
Date de réception préfecture : 02/12/2024

11-11- 2